

Enquête publique Rocade Est Narbonne

Contribution de l'association RUBRESUS

13, rue de la Crouzette 11110 Coursan
rubresus@yahoo.fr, www.rubresus.org



Après étude du dossier de l'enquête publique relative à la Rocade Est Narbonne, publié sur le site de la préfecture de l'Aude, RUBRESUS fait part des observations suivantes sur les impacts environnementaux directs sur les riverains.

Le dossier technique comprend une étude d'impact (Morancy Conseil Environnement, 275 p), un dossier relatif à la loi sur l'eau (BRL, 160 p) et une demande de dérogation à la protection d'espèces sauvages (ECO-MED, 276 p).

Sur la forme des dossiers, RUBRESUS regrette la mauvaise présentation de l'étude d'impact (275 p), sans pagination, sans numérotation ni listes des figures et tableaux, avec une présentation en double page qui ne permet pas de lecture fluide ni de référence précise.

Sur les impacts environnementaux, RUBRESUS relève que les nuisances créées par la Rocade sur les riverains sont prises en compte à minima: quelques pages seulement sur les nuisances sonores par exemple, pour plusieurs centaines de pages sur les impacts sur le milieu (flore, faune, eau).

La Rocade Est est construite tout le long des quartiers de Narbonne : Gazagnepas, Horte Neuve, Malard et Razimbaud sur 3 km et passe au plus près des habitations présentes depuis longtemps. Aucune évaluation du nombre d'habitants de ces quartiers impactés par la Rocade Est n'est indiquée dans le dossier. Selon nos estimations, près d'un millier d'habitants se trouve en bordure de la Rocade et plusieurs milliers à proximité.

Le trafic de cet axe routier a été estimé à 17 000 véhicules/j, avec des pointes à près de 1 700 v/h, à partir de comptages des axes urbains narbonnais. Vu l'accroissement constant du trafic dans le secteur Est narbonnais : Coursan, Vinassan, Armissan, Salles d'Aude et Fleury et plages, qui n'a pas été considéré, le trafic de la Rocade Est sera probablement plus élevé et entraînera des nuisances encore plus marquées.

Nuisances sonores

Les mesures du niveau sonore des zones actuelles (pavillonnaires essentiellement) soulignent le calme actuel caractérisé par une intensité sonore d'environ 45 dB.

Avec la Rocade Est, les intensités sonores atteindront 65 dB et plus, dépassant de près de 4 fois le niveau de bruit le seuil légal autorisé de 60 dB (doublement du bruit à chaque augmentation 3 dB).

Afin de respecter le seuil maximal de bruit autorisé de 60 dB, le projet d'aménagement de la Rocade Est prévoit un écran acoustique coté ville, de 2 m de haut sur une longueur de 2,5 km en 3 tronçons, hors giratoires. **Sa hauteur d'à peine 2 m paraît très insuffisante pour assurer une réduction efficace du bruit.**

La hauteur et la nature de l'écran acoustique sont des paramètres primordiaux pour leur efficacité. Le talus en terre, même végétalisé, n'est pas du tout efficace à une faible hauteur. Dans le cas présent de la Rocade Est, l'écran acoustique doit être un mur anti-bruit et non pas un talus, afin de protéger les habitations exposées. Les phénomènes de propagation du son en présence d'un écran liés à la diffraction du son sont directement liés à la hauteur de l'écran et aux distances entre la source sonore, l'écran et le récepteur (riverain). Le CERTU précise qu'un mur anti-bruit réduit de 5 à 7 dB le niveau de bruit et 10 dB dans le meilleur des cas.

La nature du mur anti-bruit (matériaux : bois, béton, ...) et ses caractéristiques acoustiques (absorbant, réfléchissant) ne sont pas indiquées dans l'étude, ce qui est une lacune majeure. De même, l'intégration paysagère n'est pas abordée. Aucun plan ni vue ne représente le mur anti-bruit, impossible de savoir comment il sera, et c'est regrettable vu les impacts sonores de la Rocade.

L'étude d'impact indique que 215 habitations individuelles, 3 bâtiments collectifs, 1 bâtiment éducatif seront directement exposés aux niveaux sonores les plus élevés générés par la Rocade Est.

Avec l'écran acoustique de 2 m, le niveau sonore atteindrait 60 dB (seuil maximal autorisé). Ces simulations de bruit sont basées sur des valeurs pondérées sur 24 h et ne reflètent pas les intensités sonores maximales que les riverains subiront à certains moments de la journée (matin et soir) et périodes de l'année (printemps, été) où le trafic sera le plus élevé. Fini les portes et fenêtres ouvertes l'été ?

La conception de la Rocade Est en transparence hydraulique se traduit par un ouvrage qui sera en contrebas des habitations qui la longent. **La faible hauteur de l'écran acoustique prévu (2 m) n'aura qu'une efficacité limitée sur la propagation des sons émis par la Rocade vers les zones habitées surélevées.** Il faudrait absolument prévoir une plus grande hauteur de l'écran afin d'assurer une réduction de bruit vis à vis des habitations riveraines.

Un tel aménagement étant prévu pour plusieurs dizaines d'années, il ne peut pas être conçu au rabais et présenter dès le départ une inefficacité que les riverains subiront très longtemps. Une fois construit, il sera impossible de corriger les défaillances de l'écran acoustique, sinon au prix d'un surcoût insupportable.

D'où la nécessité impérieuse d'un écran acoustique efficace et de haute qualité, dès le départ.

RUBRESUS demande que la hauteur du mur anti-bruit soit portée à 3 m, qu'il soit conçu avec des matériaux de qualité assurant les meilleures conditions d'absorption du bruit et d'intégration paysagère.

L'étude des nuisances sonores que la Rocade Est va créer a mis en évidence les 215

habitations les plus exposées dont le niveau sonore atteindra 60 dB malgré l'écran acoustique. Mais il conviendrait de prendre en compte les habitations voisines, qui malgré une exposition moindre qu'en première ligne, subiront une augmentation sensible du niveau sonore (≤ 60 dB), alors qu'elles bénéficient actuellement d'un environnement sonore très calme (< 45 dB).

Pollution atmosphérique

La Rocade Est va créer une pollution atmosphérique vis à vis des riverains par les émissions de gaz d'échappement (oxydes d'azote NOx, benzène, ozone, ...) et de particules (pneus, revêtement, véhicules).

Les risques de ralentissements et bouchons sur la Rocade Est comme tous les axes narbonnais les connaissent accroîtront la pollution atmosphérique. Ils n'ont malheureusement pas été pris en compte dans l'étude d'impact.

L'éventuel effet de l'écran acoustique comme protection contre la pollution atmosphérique, avancé dans le dossier d'enquête publique doit être relativisé et semble anecdotique.

Gestion des eaux pluviales: bassins de rétention des eaux

Les eaux pluviales de ruissellement sur l'emprise de la Rocade seront collectées et retenues dans 7 bassins. Ces bassins de rétention disposés le long de la Rocade ont une surface utile totale de 7 000 m² pour un volume utile de 7 500 m³ environ.

La rétention d'eau stagnante dans ces bassins posera le problème de la prolifération de moustiques, dont le moustique tigre, maintenant endémique dans la Région, et ce à seulement quelques dizaines de mètres des habitations. Cet impact sanitaire important n'a pas été considéré dans l'étude d'impact.

RUBRESUS demande qu'un plan de traitement préventif et curatif spécifique de démoustication des bassins de rétention des eaux de la Rocade soit inclus au projet, sous la responsabilité du Conseil Départemental.

Le programme d'entretien des bassins tous les 5 ans comme indiqué dans le dossier d'enquête risque de s'accompagner de dysfonctionnements, d'accumulation des déchets et matières divers, de développement de nuisances, de prolifération d'animaux et végétaux indésirables. Une fréquence annuelle semblerait un minimum pour maintenir ces structures en bon état.

RUBRESUS

9 décembre 2016